AS/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2007- 302 /PRES/PM/MCPEA/ MFB portant changement de dénomination de la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat du Burkina Faso (CCIA-BF).

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Visa of N° 0377 21-05-07/

VU la Constitution;

VU le décret n° 2006-002/PRES du 05 janvier 2006 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2006-003/PRES/PM du 06 janvier 2006 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;

VU le décret n°2006-216/PRES/PM du 15 mai 2006 portant attributions des membres du Gouvernement ;

VU le décret n° 2002-514/PRES/PM/MCPEA du 19 novembre 2002 portant organisation du Ministère du commerce, de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat ;

Sur rapport du Ministre du commerce, de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 avril 2007;

DECRETE

ARTICLE 1:

La Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat du Burkina Faso (CCIA.BF) prend la dénomination de « Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso (CCI-BF) ».

ARTICLE 2:

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

ARTICLE 3:

Le Ministre du commerce, de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat et le Ministre des finances et du budget sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 18 mai 2007

Le Premier Ministre,

Paramanga Ernest YONLI

Le Ministre des finances et des finances

Le Ministre du commerce, de la promotion de l'entreprise et de

l'artisanat

Jean-Baptiste Marie Pascal COMPAORE

Benoît OUATTARA